

DELIBERATION N° 01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Rapporteurs : M. LAMY

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote du Conseil Municipal.

Les documents relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2014 sont transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance.

Une présentation et le débat auront également lieu en séance.

Intervention de Monsieur le Maire :

Ce que vient de dire Monsieur LAMY est bien évidemment à ressources constantes et dans la mesure du possible. Les finances demandent une gestion sérieuse et rigoureuse, surtout dans les années à venir. En effet, le discours de politique générale annonce une diminution des dotations aux collectivités locales de 1,5 milliards d'euros pour cette année ainsi que pour l'année prochaine et de 10 milliards d'euros pour 2016 et 2017. Cela fait donc 65 000 € en moins environ pour la commune Ludres en 2014. L'effet cumulatif des années suivantes deviendrait insoutenable à service et fiscalité constants.

Intervention de Monsieur FRANOUX (Groupe Pour Ludres, Résolution) :

Monsieur le Maire, nous regrettons que la commission finances n'ait pu se réunir avant ce Débat d'Orientation Budgétaire en cette séance du conseil municipal.

La commission aurait pu nous permettre une analyse plus complète du document, de répondre à nos premières interrogations et de vous faire part de nos remarques pour peut-être amender ce document que vous nous présentez donc officiellement pour la première fois ce jour.

Nous regrettons aussi qu'à cette période de l'année, nous ne disposions toujours pas du compte administratif de l'année 2013 qui aurait permis une analyse plus complète de la situation financière de la commune avant de débattre des orientations 2014.

Nous souhaitons toutefois malgré tout émettre un certain nombre de remarques ou questions.

Page 11 : Vous évoquez trois postes qui expliquent la forte croissance des charges à caractère général sans préciser de montants. Ainsi quel est le montant pour les fluides, pour la restauration scolaire et le périscolaire et enfin pour l'entretien des espaces verts ?

Page 12 : vous évoquez de nouveau la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire. Quel en est le pourcentage ? Comment l'expliquer ? Cette hausse de fréquentation a-t-elle été absorbée sans difficulté ? Ou alors devez-vous envisager un nouveau mode de fonctionnement voire une évolution des locaux ?

Page 13 : Vous évoquez la maison des loisirs. Quelle a été sa fréquentation depuis la fin des travaux en mai 2013 ? Satisfait-elle les utilisateurs ? A ce propos nous aimerions disposer systématiquement de bilans suite aux actions entreprises.

Page 19 : vous évoquez le Contrat Local de Sécurité Intercommunal. Quel bilan en faites-vous sur l'année écoulée ? Ce contrat a-t-il permis de renforcer dans les faits la sécurité à Ludres ?

Page 23 : à plusieurs reprises vous parlez de la réforme des rythmes scolaires évoquant notamment un coût de 15 000 euros pour 2014 (Impact de 40 000 euros diminué d'un financement externe de 25 000 euros). Vous évoquez de nouveau ces rythmes scolaires au niveau de l'augmentation de la masse salariale. Nous supposons une redondance dans votre présentation. Si vous pouviez clarifier ces paragraphes...

Page 25 : nous lisons que de nouvelles recettes sont générées par l'extension du Dynapôle sur le haut des Ronces. Quelle est l'augmentation du nombre de propriétaires fonciers sur le Dynapôle en 2013 ? Vous signalez également une augmentation de produits suite à la notification des bases fiscales de l'année 2014. Quelle est la part de cette notification et celle de l'augmentation du nombre d'entreprises dans l'augmentation de 1,37% du produit ?

Page 25 encore : vous parlez de virement à la section de fonctionnement, ne faut-il pas lire investissement ?

Page 26 : un petit calcul montre que le montant alloué à la vie scolaire augmenterait de 75 000 euros en 2014 alors que vous évoquiez une augmentation de 15 000 euros en 2014 suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires . Comment expliquer la différence ?

Page 26 encore : vous comptez figer en 2014, le financement aux associations ludréennes. Ne bridez-vous pas ainsi leur développement surtout en cette année 2014 où l'engagement associatif est déclaré grande cause nationale ?

Au niveau des investissements : page 30 : vous évoquez la carrière de la Castine de façon très hypothétique. « Des crédits pourront être prévus ». Quel est votre véritable projet pour ce lieu ??

Page 32 : Concernant la réhabilitation du Centre Brassens. Quand envisagez-vous les premiers travaux ? Votre tableau semble indiquer 2016, faisons nous une bonne lecture ? Ces travaux se feront-ils par tranches permettant ainsi aux associations de disposer de locaux au Centre Brassens durant la durée des travaux ?

Concernant la vidéo-protection, cinq caméras seront installées en 2014 si nous lisons bien. Quelles sont les installations complémentaires que vous évoquez pour 2014, 2015 et 2016 ?

Nous souhaitons que ce sujet soit lui aussi débattu en commission avec bilan des premières installations.

Vous n'évoquez pas ou peu les réserves foncières. Vous souhaitez valoriser les coteaux. Cette valorisation ne passe-t-elle pas par l'acquisition de parcelles, point de départ d'un véritable projet communal sur les coteaux, l'utilisation de parcelles privées diminuant l'étendue du projet. ?

Par ailleurs, vous n'évoquez pas dans les six ans à venir de projets dédiés aux personnes âgées. La population de Ludres est vieillissante et des besoins vont naître dans les prochaines années à de multiples niveaux (déplacements, soins, restauration, etc.) notamment au niveau de logements ou maisons adaptés pour ces personnes. Quelles solutions pensez-vous apporter à cette future situation qui est inéluctable ? Avez-vous effectué une analyse des conséquences du vieillissement de la population pour notre commune avec l'émergence de nouveaux besoins notamment en matière d'hébergement ? Ou peut-être considérez-vous que la commune n'a pas de rôle à jouer ?

Nous vous remercions de vos réponses à nos questions et préoccupations.

Réponse de Monsieur LAMY :

Monsieur FRANOUX, je vais essayer de répondre à toutes vos questions :

- vous évoquiez page 11 l'augmentation des charges à caractère général de 160 000 €. Ce montant comprend une augmentation des fluides (gaz et électricité) suite au long hiver et à une hausse des fréquentations du restaurant scolaire ;
- en ce qui concerne la Maison des Loisirs, un bilan de l'occupation sera établi un an après l'ouverture ;
- concernant la réforme des rythmes scolaires, sa mise en place aura pour conséquence l'augmentation des frais de personnel et des frais annexes (repas, matériel, etc.) afin de satisfaire au mieux les attentes des usagers ;
- pour le Haut-des-Ronces, il y aura une augmentation de la taxe foncière due à la revalorisation des bases fiscales et au nombre plus élevé de cotisants ;
- pour 2014, nous maintenons le niveau de subventions pour les associations ludréennes. Les demandes sont examinées avec beaucoup d'attention et nous regardons attentivement leurs résultats et leurs demandes. En cas de demande exceptionnelle, une subvention peut être réattribuée ;
- en ce qui concerne la réhabilitation du Centre Georges Brassens, nous ne savons pas encore quand les travaux auront lieu et comment nous allons procéder afin de maintenir les activités du Centre ;
- pour les réserves foncières, nous avons encore des achats de parcelles en attente sur les Coteaux.

Réponse de Monsieur le Maire :

Merci Monsieur FRANOUX pour ces questions. Je rappelle qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas figé, il s'adapte dans le temps. Ce ne sont que des orientations, ce ne sera donc pas forcément réalisé, notamment au vu des incertitudes de recettes. Nous ne savons pas si les travaux du Centre Brassens débiteront en 2015 ou en 2016 par exemple. Nous connaissons l'idée générale du projet mais il n'a jamais été débattu en commission, ce qui sera fait.

Nous n'avons pas pu passer le DOB en commission finances car elle n'était pas encore formalisée. De plus, comme je vous l'ai dit au conseil de février, si le débat d'orientation avait été élaboré avant les élections, vous nous auriez dit que ce n'est peut-être pas à l'équipe en place de l'établir, le résultat des urnes n'étant pas connu. J'ai donc décidé et pris ma responsabilité de laisser le soin à la nouvelle équipe de le faire ainsi que le budget avant le 30 avril. Ce débat a été élaboré au cours des 10 derniers jours par le service des finances en collaboration avec le Maire et les responsables des différents centres de décisions afin de présenter un document complet traçant ce qui a été fait et les orientations pour 2014 voir au-delà. Ce document me paraît important, sérieux et bien travaillé. A ce titre, je voulais remercier et féliciter le service des finances et Monsieur LAMY pour leur implication et leur travail.

A présent, je vais répondre à vos questions :

1) Dans les charges à caractère général, les fluides ont augmenté d'environ 75 000 €, le restaurant scolaire de 30 000 €; le reste étant pour tout ce qui est travaux, espaces verts, entretien, etc.

2) La Maison des Loisirs a été mis à disposition des particuliers à partir de juillet 2013. Nous n'avons pas encore fait de bilan. Je peux juste vous dire qu'elle est louée bien plus souvent qu'auparavant et les retours de satisfaction sont nombreux. Nous vous donnerons les chiffres. Manifestement, l'investissement correspond aux souhaits des ludréens.

3) Le contrat local de sécurité est la mise en commun avec les représentants de la justice, des polices nationale et municipale et quelque fois les services de l'Etat des informations nécessaires au bon fonctionnement des éléments qui concourent à la sécurité des villes. Dans ces réunions sont donnés les actes d'incivilité et de délinquance de façon globale.

C'est également la coordination d'un certain nombre d'actions. Les services de la police nationale nous donne également les grandes opérations de sécurité qu'ils ont effectué (contrôle routier, tournée supplémentaire, etc.).

Le contrat local de sécurité est gratuit, c'est une organisation entre 4 communes de proximité ayant les mêmes soucis et préoccupations et dans une même configuration.

4) Concernant les rythmes scolaires, l'augmentation d'environ 40 000 € correspond à la différence entre ce que nous pourrions toucher et ce que cela coûtera réellement, sachant qu'en 2014, il n'y aura que 4 mois de mise en place. Quand la somme est différente c'est que des charges se sont ajoutées dans le coût de la scolarité (dotation aux écoles, mise à disposition de matériel, etc.). Ne confondons pas l'augmentation du coût global de la scolarité (investissements) et la partie rythme scolaire qui affecte en coût direct les frais de personnel.

5) En comparant avec d'autres villes, la ville de Ludres est très généreuse au niveau des subventions aux associations. Chaque année, les associations, avant de percevoir une aide, définissent dans un dossier leurs objectifs pour l'année à venir et leurs besoins. Après une étude complète et concrète, nous attribuons des sommes, vues en commission finances. De plus, les associations doivent rendre des comptes à la commune en termes d'image, de service, et de résultats pour justifier de l'aide publique apportée.

6) Concernant l'étude réalisée sur le terrain de la Castine, elle n'a toujours pas été présentée en commission et n'a donc pas encore été réalisée. Des membres de l'association Sauvons Nos Coteaux seront également associés à ce projet. C'est ce que je souhaite.

7) Pour le Centre Georges Brassens, comme je l'ai dit précédemment, la date des travaux n'est pas encore fixée. Cela perturbera forcément le fonctionnement du Centre Brassens. Il faut donc préparer au mieux ce projet avec les associations utilisatrices et la Présidente du Centre Brassens avec qui nous avons de bonnes relations de travail.

8) Concernant les réserves foncières, je suis d'accord mais il faut que des parcelles soient à vendre. Si c'est le cas, il faut regarder si un projet peut être réalisé. Nous ne pouvons pas acheter des parcelles sans avoir un plan d'ensemble. Nous ne pourrions donc acheter que sur un secteur donné avec un projet réfléchi.

9) Concernant les personnes âgées, je rappelle que c'est une compétence du CCAS même s'il dépend de la commune. Bien évidemment se posera à terme le besoin d'un certain nombre de logements. Si on doit construire des maisons spécialisées ou des appartements pour personnes âgées, ce sera sur des terrains disponibles. Un projet de ce type doit voir le jour aux Milleries à Messein, dès septembre. Quand un projet de ce type est lancé, il y a une forte demande. Quand on passe au stade suivant, c'est un peu moins vrai. Et quand on arrive au stade de la réservation, très peu de personnes sont intéressées, tout au moins dans l'immédiat. Un promoteur ne va pas se lancer dans une telle opération sans avoir la certitude d'une bonne réussite. Nous pourrions,

au vu de nos bonnes relations avec le Maire de Messein, étudier dans quelles conditions les habitants de Ludres pourront bénéficier de certaines prestations.

10) Enfin, vous dites que des communes construisent des bâtiments pour les personnes âgées. J'en connais très peu. Qu'on puisse passer un accord comme pour la résidence des Fougères avec un investisseur et ensuite être le gestionnaire, je suis d'accord. Mais vu les lourds investissements pour réaliser ce type de résidence, le porteur ne peut pas être la collectivité. Si tel était le cas, il y aurait forcément des répercussions sur les contribuables. Toutes les grandes collectivités passent aujourd'hui par des sociétés d'investissement pour construire leur maison de retraite ou foyer résidence. C'est aussi le rôle des sociétés HLM.

11) Concernant la hausse de la fréquentation du restaurant scolaire, c'est environ 260 élèves qui y mangent chaque jour.

12) Sur le Haut des Ronces, il y a environ 12 entreprises qui se sont installées. Toutefois, elles sont exonérées de taxe foncière pendant deux ans à partir de la date de la réception du chantier. Il y a donc certains décalages. Il est vrai qu'il y a une légère hausse des recettes de cette taxe. Il faut aussi prendre en compte l'augmentation des bases naturelles. Nous ne commencerons à percevoir l'augmentation due aux nouvelles implantations, qu'à partir de l'année prochaine, ce qui n'est pas négligeable vu la perte de dotation.

Les dix derniers hectares du Dynapôle vont être bientôt aménagés par un investisseur pour l'implantation de nouvelles entreprises et nous allons pouvoir espérer des recettes d'ici quelques années ; tout dépendra de la conjoncture économique, qui n'est pas très favorable actuellement.

13) Concernant la vidéoprotection, nous avons proposé de réétudier dans les temps futurs la mise en place de caméras supplémentaires. Elles sont inscrites dans le DOB, mais ce n'est pas décidé. En effet, pour l'implantation de ce type de système, il faut obtenir l'accord des services de l'Etat. Nous venons de l'obtenir pour les premières caméras. Il faudra donc refaire une demande pour les suivantes.